

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX DISPOSITIONS DU  
RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 11 mars 2024, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

11807, avenue Balzac

Permettre une marge latérale gauche de 1,95 m au lieu de 1,98 m et une marge latérale droite de 1,93 m au lieu de 1,98 m.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil d'arrondissement relativement à cette dérogation mineure.

**À MONTRÉAL**, arrondissement de Montréal-Nord

---

M. Marc-Aurèle Aplogan  
Secrétaire d'arrondissement  
Le 24 janvier 2024